

Formation LE PERMIS DE FORMER



Le Permis de former est une formation obligatoire destinée aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de la Branche HCR (hôtels, cafés, restaurants). En mettant en place ce dispositif unique, harmonisé sur tout le territoire, la Branche montre son attachement à la pédagogie de l'alternance : elle souhaite offrir aux professionnels de demain une formation de qualité afin de transmettre ses savoir-faire.

PUBLIC CONCERNE

- Les tuteurs et maîtres d'apprentissage de la Branche hôtels, cafés, restaurants, qui encadrent ou qui souhaitent encadrer un alternant en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.
- Le tuteur doit justifier de l'obtention du Permis de former au moment de la conclusion du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

PREREQUIS ET MODALITES

- Aucun niveau de formation requis

OBJECTIFS

Le Permis de former permet aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de maîtriser pleinement les objectifs clés :

- les règles du contrat d'alternance,
- l'accueil, l'information, la communication,
- l'encadrement et l'accompagnement,
- l'évaluation,
- le transfert des compétences.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Les formations professionnelles en alternance
 - Découvrir les caractéristiques du contrat d'apprentissage, du contrat professionnel et les qualifications existantes
 - Définir les missions du tuteur / maître d'apprentissage
 - Connaître les compétences à mobiliser
2. L'intégration et l'accompagnement de l'alternant
 - Accueillir, intégrer et accompagner dans le temps une personne en situation d'alternance
3. L'organisation du parcours de formation
 - Connaître le rôle des trois parties au contrat
 - Assurer la liaison avec l'organisme de formation
 - Prendre en compte tous les éléments du contexte y compris les compétences de l'apprenant
4. L'évaluation des compétences en milieu professionnel
 - Établir un transfert des connaissances et compétences
 - Évaluer l'apprenant et suivre sa progression dans le temps
 - Maîtriser les différents types d'évaluation
5. Le droit du travail applicable à la formation en alternance
 - Le cadre juridique applicable
 - Le fond, la forme, la durée des contrats et le statut de l'alternant
 - La réglementation spécifique aux mineurs

METHODES MOBILISEES

- Cours théorique en salle de formation avec prise en compte du vécu en entreprise

DELAIS D'ACCES, DUREE ET DATES

Plusieurs sessions programmées chaque année. La formation comprend deux modules :

- une formation initiale de 14 heures, dispensée sur 2 jours
- une mise à jour de 4 heures, tout les 3 ans, dispensée sur une demi-journée

TARIF(S)

Coût de formation : 20€ de l'heure, prix indicatif – Selon votre statut contactez-nous pour connaître les prises en charge possibles. Aucun frais pédagogique ne sera demandé à l'apprenant. Les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire. Nous contacter pour établir un devis.

ÉVALUATION ET QUALIFICATION

Les compétences acquises sont validées par une évaluation réalisée en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation précisant les compétences acquises.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap Alice ROUGÉ – alice.debie@mfr.asso.fr

RESPONSABLE DE L'ACTION / CONTACT

Alice ROUGÉ, Formatrice – Déléguée de site

Tél. : 02 33 35 75 76 - Mail : alice.debie@mfr.asso.fr